

## DECISION DU MAIRE

**Signature d'un contrat avec M. MIALON pour la commande d'un texte original en vue de l'édition d'un catalogue d'exposition « Rétrospective - Philippe Ségéral » programmée du 22 octobre 2022 au 19 mars 2023.**

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,  
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,  
VU l'article R. 2122-3 du Code de la Commande publique,  
VU l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2022, portant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,  
VU l'arrêté 97-2022 portant délégation de fonction à M. J. Timon

**Considérant** que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service de l'enrichissement des connaissances des œuvres et de leur diffusion; Le musée Alfred-Canel réalise un catalogue d'exposition afin de présenter les œuvres exposées dont certaines font parties de nos collections.

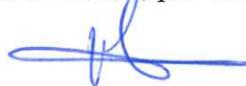
Dans ce cadre, le musée fait intervenir des auteurs spécialisés afin de rédiger un texte pour ces catalogues spécialisés.

**DECIDE** de signer un contrat avec M. Patrick Mialon demeurant au 73 chemin des Plaines – 87240 Ambazac, pour la commande d'un texte original en vue de l'édition d'un catalogue d'exposition « Rétrospective - Philippe Ségéral » programmée du 22 octobre 2022 au 19 mars 2023.

Pour la somme de 500 € (cinq cent euros), comprenant l'écriture du texte et les droits d'auteur.  
Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 19 août 2022

Pour le Maire, par délégation,



Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine, du  
tourisme et de l'

